

Agriculture | Gironde : 800 000€ pour les filières agricoles et aquacoles



Le 20 mai dernier à l'occasion de la commission permanente du Conseil départemental de Gironde, 250 rapports, représentant un montant total de près de 49 millions d'euros, ont été votés par les élus. Si les principaux postes d'affectation concernaient les compétences premières du Conseil départemental telles les collèges (pour 22,81 M€), les infrastructures routières (13,07 M€), la prévention de la santé et la protection de l'enfance (6,65 M€), l'habitat et le logement (3,8 M€) ou encore, mais pas seulement les aides aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (5,86 M€), les filières agricole, forestière et ostréicole n'ont pas été oubliées, avec plus de 800 000 € d'aides votées à leur attention. Une manière pour l'exécutif Départemental, « d'affirmer son soutien aux territoires et aux développements d'activité ».

« Le Département est résolument engagé aux côtés des agriculteurs et ostréiculteurs Girondins ». Tel est le message envoyé à ces filières par Bernard Castagnet, vice-président chargé de l'attractivité territoriale, développement économique et du tourisme, et Dominique Fédieu, conseiller départemental du canton Sud Médoc et président de la commission agriculture, mer et forêt, qui ont souhaité proposer ces aides au vote lors de la commission permanente du 20 mai dernier.

Soutien aux filières agricole, viticole, forestière

Action viticole, élevage, plan bovin et ovin, structures collectives et exploitations agricoles, pratiques agricoles durables, et développement circuits courts, voilà les axes de travail sur lesquels le Département s'est fait mission de continuer à intervenir en guise de soutien au dynamisme de ces territoires ruraux, notamment. Ce 20 mai, les élus ont ainsi attribué plus 370 000 euros aux filières concernées, dont notamment l'union de producteurs de Grangeneuve et Rauzan qui a bénéficié d'une aide de 100 000 euros pour le traitement des effluents vinicoles ou encore la coopérative Expalliance qui reçoit 68 391 euros en soutien à la filière bovine et aux circuits courts. Ces aides vont également bénéficier à 60 éleveurs Girondins grâce au plan départemental ovin bovin, ou encore à 5 maraîchers bio dans le cadre de l'aide à l'installation hors cadre familial (26 000 euros via le CREAG33).

Au-delà des producteurs, les élus ont également voté des aides en direction des structures professionnelles.

Objectif : qu'elles puissent mener à bien et au mieux leurs missions et actions en faveur de l'agriculture girondine telles que fournir un appui technique et une expertise aux agriculteurs en phase d'installation ou de développement, accompagner le développement des filières ou encore animer les réseaux professionnels départementaux. Au total ce sont 412 725 euros qui ont été attribué à 23 organismes, dont notamment 33 000 euros pour le Service de remplacement Gironde.

Aide départementale dédiée à l'installation des ostréiculteurs

Enfin, suite à la suppression de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) au 1er janvier 2016 pour les ostréiculteurs, et face à la baisse significative des créations, les élus départementaux ont souhaité instaurer un dispositif d'aide à l'investissement pour les candidats à l'installation en aquaculture, dans le cadre d'une première installation en Gironde. En effet, « la reprise d'activité d'ostréiculteur, suite notamment à des départs à la retraite, constitue un véritable enjeu dans les années à venir pour la pérennisation de la profession sur le département », souligne la collectivité. Et pour cause, le bassin d'Arcachon et l'Estuaire de la Gironde, comptent plus de 320 exploitations ostréicoles qui génèrent un peu plus du double d'emplois directs et indirects. Dans ce droit fil la commission permanente a ainsi voté le soutien à l'installation d'un jeune ostréiculteur de Gujan-Mestras à hauteur de 10 000 euros.



Solène Méric

Crédit Photo : Marin33 - Pixabay
Publié sur aqui.fr le 21/05/2019
[Url de cet article](#)